



Conseil des communications du SCEP de la région de l'Atlantique

Bulletin des membres

juillet 2006

Conseil Canadien des relations industrielles (CCRI)

Décision en matière de portée de l'unité de négociation

Plusieurs d'entre vous se rappellent peut-être, aux alentours de l'année 2000, le SCEP et le Syndicat des Employés de Communications et Téléphones (AC&TWU) ont classés des applications avec le CCRI au sujet des matières de portée de l'unité de négociation. Les syndicats débattaient le fait que certains emplois tels que Soutien d'Assistance Technique (TAC), Représentants de Petites Entreprises et quelques Adjointes Administratives qui ont été considérés comme ne faisant pas parti de l'unité de négociation étaient en fait inclus dans l'unité de négociation. Nous étions optimistes à ce moment-là qu'une décision serait remise avant que les négociations commencent. Le président pour ces auditions était M. Hamilton du CCRI. De considérables heures et argent ont été dépensés pour représenter notre cas et nous avons attendu une décision pour une longueur de temps ridicule. Avant que M. Hamilton ait écrit une décision sur le cas, il a laissé sa position au CCRI. Le syndicat avait essayé d'obtenir des réponses du gouvernement au sujet de ces décisions et la seule réponse que nous obtenions est que nous aurions à le refaire de nouveau. Ceci était complètement inacceptable! Après des discussions avec le Congrès du travail du Canada et d'autres syndicats qui éprouvent ces mêmes problèmes avec l'inefficacité du CCRI, une lettre a été envoyée à M. Hamilton, et il a accepté de classer sa décision et nous devrions recevoir cela d'ici le 25 juillet, 2006.

Le Comité Équité en matière d'emploi

Nous sommes heureux d'annoncer que ce comité s'est réuni pour la première fois le 22 juin. C'est un comité composé d'employés Syndiqués et de gestion représentant les groupes aspirant à l'équité comme il est décrit dans la législation fédérale.

La conférence de négociation de Telco du SCEP

Le 16 juin, des représentants de chaque local dans notre région ont été à une conférence à Ottawa pour discuter les prochaines étapes que nous voulons prendre vers un effort plus harmonisé de négociation dans le secteur de Telco. Chaque local du SCEP dans le secteur de Telco a présenté un rapport sur quelle direction ils ont choisie comme option pour la négociation. Une décision a été prise à cette conférence qu'un comité de coordination serait mis en place pour trier l'information présentée lors de cette réunion et produire une recommandation pour le futur de négociations. Le comité de coordination se composerait de 2 représentants de chaque région (Atlantique, Québec, Ontario et l'Ouest), le vice-président administratif de chaque région et du président national. Le conseil exécutif du SCEPCCA a décidé que la présidente et le vice-président de notre Conseil seront nos représentants sur ce comité qui se réunira en novembre de cette année. Présentement, la présidente et le vice-président du Conseil sont Penny Fawcett et Noel Pauley.

Fiducies de Revenu

S'il vous plaît, lisez le document de fiducies de revenu ci-dessous qui a été composé par le département de recherches du bureau national. Espérant que s'a nous aidera tous à comprendre mieux le concept des fiducies de revenu.

En toute solidarité,

Penny Fawcett, Noel Pauley, Chuck Rouse, Wayne Walsh, Joyclin Coates, Mary Croke
Représentants des Locaux 410, 506 et 2289



RAPPORT SPÉCIAL SUR LES *FIDUCIES DE REVENU* DU SCEP

Puisqu'un nombre croissant d'entreprises canadiennes se sont transformées en « fiducies de revenu » depuis quelques années, de nombreux travailleurs et travailleuses représentés par le SCEP doivent maintenant faire face à des employeurs s'étant dotés de cette structure.

Les fiducies sont employées par les investisseurs depuis plusieurs décennies. Depuis 10 ans, les fiducies de revenu ont gagné en popularité en tant qu'instruments de placement. Depuis 2000, leur croissance a accéléré de façon très marquée.

La raison pour laquelle on a recourt à des fiducies de revenu plutôt qu'à des sociétés par actions tient à des subtilités du droit canadien de l'impôt sur le revenu.

Les fiducies de revenu sont un type d'« entité intermédiaire », arrangement commercial et fiscal qui permet aux revenus d'une entreprise de « transiter » vers les investisseurs de telle sorte que l'entreprise et la fiducie ne paient presque pas d'impôt à leur égard. Tous les revenus sont imposés lorsqu'ils sont entre les mains de l'investisseur, appelé détenteur d'unités.

Cela diffère du traitement fiscal des sociétés et de leurs actionnaires en vertu duquel l'impôt est payé à la fois par la société sur ses revenus et par ses actionnaires lorsque les revenus sont distribués (avec prise en compte, dans une certaine mesure, au niveau

de l'actionnaire, de l'impôt payé par la société).

Évasion fiscale

La structure de la fiducie de revenu est un moyen d'évasion fiscale pour les entreprises. Son existence crée deux régimes d'imposition des sociétés alors qu'il ne devrait n'y en avoir qu'un. Les sociétés tirent parti de services publics tels que l'éducation et les soins de santé, et elles devraient contribuer à leur financement. Il est inéquitable de leur permettre d'éviter de payer une partie de ces charges sociales.

Dans un livre blanc publié en septembre 2005, le ministre des Finances a jugé que les fiducies de revenu avaient privé le gouvernement fédéral de 300 millions de dollars de recettes fiscales en 2004 et les gouvernements provinciaux d'un montant semblable.

Les fiducies de revenu d'entreprise sont plus récentes au Canada que les fiducies de revenu des secteurs de l'énergie et de l'immobilier, qui existent dans ce pays depuis les années 1980. Bien que la première fiducie pour l'énergie ait été créée en 1986, les fiducies de ce genre n'ont proliféré que vers le milieu des années 1990. Vers la fin de celles-ci, la popularité des fiducies pour l'énergie a commencé à diminuer, particulièrement parce que les prix des

produits de base avaient baissé et que les taux d'intérêt étaient élevés.

176 milliards de dollars

Avant 1995, seul un faible nombre d'entreprises ayant une capitalisation totale de seulement 1,3 milliards de dollars appartenait à des fiducies de revenu. En 2000, le capital investi a atteint 18 milliards de dollars. En 2001, le nombre des fiducies de revenu a commencé à augmenter sous l'effet de la recherche de rendements supérieurs par les investisseurs, compte tenu des taux d'intérêt très bas, du traitement fiscal alléchant des fiducies de revenu, de la hausse des prix du pétrole et du gaz et du fait que les courtiers en valeurs mobilières s'efforçaient de toucher les commissions sur la vente des unités des fiducies.

En décembre 2004, la valeur totale des fiducies de revenu s'établissait à 118,7 milliards de dollars. En novembre 2005, on estime qu'elle a atteint 176 milliards de dollars, soit 10 % de la valeur totale des actions échangées à la Bourse de Toronto.

Le gouvernement fédéral a permis une prolifération déraisonnable des fiducies de revenu. Il aurait été facile de les freiner lorsqu'elles constituaient un phénomène marginal, mais il sera beaucoup plus difficile de le faire maintenant. En fait, de nombreuses autres entreprises cherchent à se soustraire à l'impôt en convertissant des parties de leurs actifs en fiducies de revenu.

Conception des fiducies de revenu

La structure de la fiducie de revenu est prévue pour distribuer presque toutes les liquidités de l'entreprise à ses détenteurs d'unités. L'entreprise doit avoir des rentrées de fonds constantes et prévisibles parce que les fiducies distribuent la totalité ou la

majeure partie des liquidités. L'entreprise devrait avoir peu de besoins en immobilisations car la fiducie de revenu ne maintient habituellement que très peu de capital à réinvestir ou pour fins d'expansion. La croissance est habituellement financée par l'émission de nouvelles unités ou par emprunt. Les fiducies qui garderaient des revenus seraient tenues de payer l'impôt qu'elles sont censées éviter.

Il y a trois principaux types de fiducies de revenu :

- Les *fiducies de revenu d'entreprise* sont employées dans bien des secteurs tels que la fabrication, la distribution alimentaire ainsi que la production et la distribution de l'énergie.
- Les *fiducies pour l'énergie* investissent dans l'extraction du pétrole ou du gaz naturel ou tirent des redevances des avoirs comportant des ressources naturelles.
- Les *sociétés de placement immobilier* investissent dans l'immobilier : avoirs productifs de revenus ou titres adossés à des créances immobilières.

Une des caractéristiques particulières des fiducies de revenu d'entreprise est que lorsque la société est transformée en fiducie, le prix des unités de la fiducie dépasse de beaucoup celui des actions initiales parce que l'économie d'impôt se répercute sur le nouveau prix. Par exemple, le prix d'une action rapportant un dividende de 4 % augmentera considérablement lorsque, grâce à l'économie d'impôt, cette action sera convertie en unité de fiducie rapportant 8 %.

De nombreuses sociétés et leurs propriétaires ont eu de la difficulté à résister à la tentation de convertir à tort bien des actifs ayant des rentrées instables en fiducies de revenu. Il s'ensuit que bien des entreprises ont été transformées afin

d'assurer des fonds à de gros actionnaires désirant liquider une partie de leur participation à une entreprise, que cela soit approprié ou non.

Pas bon pour tout le monde

La récente flambée des fiducies de revenu a englobé des entreprises de production de pétrole et de gaz naturel, de production et de distribution d'énergie, de fabrication de pâte marchande et autres produits manufacturés, de distribution alimentaire et de restauration. Dans certains cas, il ne convenait pas d'adopter la structure de la fiducie de revenu.

Par exemple, la pâte marchande est une denrée qui fait l'objet d'une grande volatilité des prix et qui subit les effets de la fluctuation des devises. Elle est produite dans des usines qui ont besoin d'investissements importants pour entretenir et moderniser leur équipement. Ce n'est pas un secteur dans lequel il devrait y avoir des fiducies de revenu. Le cas de SFK pâte illustre les pièges de ce domaine. En 2002, Abitibi-Consolidated s'est dessaisie de SFK pâte au prix de 10 \$ l'unité. À mesure que les conditions du marché devenaient plus difficiles, la fiducie a dû réduire sa distribution en espèces, qu'elle a suspendu entièrement en novembre 2005. Le prix des unités est tombé par la suite à seulement 3 \$. Le marché de la pâte s'est rétabli dans une certaine mesure, et le prix de l'unité est remonté à plus de 4 \$ mais la distribution en espèces n'a pas encore été rétablie.

Un autre aspect négatif

Bien que de nombreuses fiducies du secteur du pétrole et du gaz soient fondées sur des entreprises qui ont des réserves suffisantes, certaines procèdent à des distributions qu'elles ne pourront pas maintenir en raison de la diminution rapide des approvisionnements. La combinaison de ce facteur à

l'instabilité des prix ne saurait garantir les distributions futures. Une des fiducies d'énergie les plus anciennes, Shiningbank

Energy Income Fund, a en effet dû suspendre ses distributions dernièrement à cause de la baisse du prix du gaz naturel.

D'autres entreprises assujetties au cycle économique ou à la fluctuation des devises ont été converties en fiducies de revenu. Superior Plus Income Trust en est une. Ses actions, qui se vendaient 32 \$ encore en août 2005, se vendent actuellement moins de 11 \$ par suite de l'incertitude au sujet de ses distributions futures. Des douzaines de fiducies de revenu ont réduit leurs distributions parce qu'elles avaient mal jugé la stabilité des revenus.

Les fiducies de revenu ont pour aspect plus négatif que la plupart d'entre elles distribuent plus que leurs profits nets. Selon un rapport de l'Accountability Research Corporation, 75 % des 50 principales fiducies de revenu versent plus qu'elles ne gagnent. Les profits comptent pour moins des deux tiers de l'argent qu'elles distribuent. Le reste est du remboursement de capital. En fait, elles se trouvent à réduire la valeur de leurs actifs qui ne sont pas dûment entretenus ni modernisés.

Pour les travailleurs et les travailleuses, c'est très inquiétant. À long terme, l'entreprise qui n'investit pas suffisamment dans ses activités voit diminuer celles-ci et ferme. Bien que cela soit toujours un risque dans le cadre de la structure de société normale, c'est particulièrement à craindre dans les cas où la structure même est faussée dans le sens du désinvestissement. De plus, le caractère ténébreux des règles comptables des fiducies de revenu rend difficile de déterminer exactement ce qui se passe.

Le problème est que les distributions en espèces dépendent des prévisions et des rajustements subjectifs de la direction. Les données présentées sont souvent bizarres, et

même les spécialistes expérimentés ne savent pas comment expliquer leur manipulation. L'absence de moyen normalisé de mesurer l'encaisse distribuable a porté certaines entités à demander que de nouvelles règles comptables soient établies, y compris le Fonds de revenu Pages Jaunes, Standard and Poor's et le Conseil des normes comptables du Canada.

À court terme, il se peut que la structure de la fiducie de revenu accroisse le pouvoir de négociation parce que la direction cherche à prévenir les conflits de travail afin de ne pas compromettre les distributions en espèces mensuelles.

Le SCEP et les fiducies de revenu

En mars 2006, plus de 4 300 membres du SCEP travaillaient pour des entreprises fonctionnant selon des structures de fiducie de revenu (voir la liste ci-jointe). Le plus grand nombre, soit près de 1 500, travaillent au Fonds de revenu CanWest Media, éditeur du Vancouver Sun et du Vancouver Province et propriétaire de plusieurs stations de télévision. Ensuite, vient le Fonds de revenu FP Newspapers, éditeur du *Winnipeg Free Press* et du *Brandon Sun*, avec plus de 1 200 membres, suivi de Osprey Media avec plus de 400 travailleurs et travailleuses. Les autres varient de 225 à 300 au service de TransAlta Power (production d'énergie), Duke Energy (production et distribution de gaz naturel) et SFK Pâte (production de pâte kraft).

Ces derniers mois, BCE a annoncé qu'elle créerait une grande fiducie de revenu en combinant ses opérations de ligne terrestre à l'extérieur des grandes villes du Québec et de l'Ontario. Elle aura au total 3,4 millions de

lignes téléphoniques et 400 000 d'abonnés au service Internet haute vitesse. BCE prévoit conserver une participation de 45 % dans la nouvelle fiducie et garder le contrôle de celle-ci grâce à ses règles de gouvernance. Les activités de téléphonie sans fil et les services conventionnels urbains de la compagnie demeureront sous la structure de société normale de BCE.

Il est clair que BCE a jugé que ses activités conventionnelles à l'extérieur des villes ont une croissance lente ne nécessitant que peu d'investissement. Le fait de les assujettir à une fiducie de revenu donnera une valeur marchande relativement élevée aux nouvelles unités car les économies d'impôt sur le revenu seront incorporées à la valeur des unités. Cela donnera à BCE beaucoup plus de capital à investir dans d'autres régions et de nouvelles gammes de produits que si elle s'était simplement dessaisie des activités en question dans le cadre d'une structure de société normale.

Canfor a annoncé la création d'une fiducie de revenu à l'égard de ses activités de fabrication de pâte. Cette fiducie porterait sur quatre usines de pâte de la Colombie-Britannique, deux desquelles relèvent du SCEP, soit des sections locales 603 et 1133. La fiducie de revenu n'est pas appropriée à ce genre d'activité car les liquidités fluctuent sans cesse selon la demande mondiale de pâte et la valeur du dollar canadien. Elle n'est pas appropriée non plus en raison des forts investissements en capital que comportent les usines de pâte.

MEMBRES DU SCEP CHEZ LES FIDUCIES DE REVENU

Section locale	Nom de fiducie	Produit	Nombre de membres
6.01	Fonds de revenu Bell Nordiq	Services téléphoniques	142
165-Q	Fonds de revenu Boralex Power	Station énergie hydroélectrique	80
1123.30	Fonds de revenu Calpine Power	Production d'énergie	15
697	Fonds de revenu Canexus	Produits pétrochimiques, caustique et chlore	105
867	Fonds de revenu Canexus	Produits chimiques (chlore, caustique)	46
601.18	Fonds de revenu Canexus	Produits chimiques	12
1900.10	Fonds de revenu CanWest MediaWorks	Télédiffusion (Edmonton, AB)	109
98.01-M	Fonds de revenu CanWest MediaWorks	Télédiffusion (Saint-John, N.-B.)	15
821-M	Fonds de revenu CanWest MediaWorks	Télédiffusion (Winnipeg, Manitoba)	66
918.01 et .02-M	Fonds de revenu CanWest MediaWorks	Télédiffusion (Dartmouth, N.-É.)	79
2000	Fonds de revenu CanWest MediaWorks	Éditeur de journal - Pacific Newspaper Group : (Vancouver Sun, Province, etc.)	1200
746	Fonds de revenu Duke Energy	Production de gaz naturel	52
449	Fonds de revenu Duke Energy	Gazoduc	46
5060	Fonds de revenu Duke Energy	Production de gaz naturel	23
686.30-G	Fonds de revenu Duke Energy	Gaz naturel & alimentation électrique, transport et vente	64
829	Epcor Power L.P.	Production d'énergie électrique	65
900.16-G	Fonds de revenu FP Newspapers	Éditeur de journal (Winnipeg Free Press) Salle de presse	64
191.13	Fonds de revenu FP Newspapers	Éditeur de journal (Winnipeg Free Press) Transporteurs	586
191.15	Fonds de revenu FP Newspapers	Éditeur de journal (Winnipeg Free Press) Éditorial +	445
900.03-G	Fonds de revenu FP Newspapers	Éditeur de journal (Brandon Sun) Salle de presse	19
191.01; .02; .03; .04 et .05-G;	Fonds de revenu FP Newspapers	Éditeur de journal (Brandon Sun) Éditorial +	77
87-M	Fonds de revenu Osprey Media	Éditeur de journal (Belleville Intelligencer, etc.)	357
425	Fonds de revenu Osprey Media	Éditeur de journal (Niagara Falls Review)	6
102	Fonds de revenu Osprey Media	Éditeur de journal (Pembroke Daily Observer)	50
777.09	Fiducie Penn West Energy	Traitement des hydrocarbures	22
24.00 et .02-Q	Caisse SFK Pâte	Pâte kraft	226
609.20	Fonds de revenu Superior Plus	(Superior Propane: Distribution de propane)	58
686.40-B	Taylor NGL Limited Partnership	Liquides du gaz naturel	22
672.04	TransAlta Power L.P.	Production d'énergie	163
707.50	TransAlta Power L.P.	Production d'énergie	120
240.05	Groupe Pages Jaunes	Répertoire téléphonique	3
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES			4,337

